

# La Bugazette

N° 7 Juillet 2024

*De la Hille aux Capitaines  
et de Lauzadel aux Gascous... une gazette à Bugarach*



## EDITO

Cette nouvelle BUGAZETTE accorde une bonne place à la connaissance de nos forêts. Seul le maintien de l'activité agricole et pastorale est susceptible de retarder la fermeture des paysages. En témoignent les collines boisées autour du village qui furent consacrées jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle à la culture et à l'élevage. Vous lirez avec attention un article rappelant les réglementations en matière de risques d'incendies. Il s'agit d'un rappel à la législation consacré à l'impérieuse nécessité d'entretenir les abords immédiats, principalement des propriétés construites jouxtant les massifs forestiers. Suite à la proposition du Parc Naturel Régional vous pourrez inscrire, si vous le souhaitez bien entendu, vos biens fonciers dans le contexte des ORE (Obligations Réelles Environnementales). Ceci en vue d'orienter une partie des espaces naturels, qu'ils soient communaux ou privés, vers une gestion respectueuse de la biodiversité. Enfin vous trouverez dans les rubriques habituelles le reflet du quotidien souvent festif de notre société villageoise.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Thierry RUTKOWSKI

## Sommaire

### LE DOSSIER

Et si nous parlions de nos forêts (TR) ?

La châtaigneraie (TR)

### BIEN VIVRE AU VILLAGE 5 à 10

Les « Dexter » de Romy et Sander (propos recueillis par TR)

Le carnaval de Bugarach (Carlos Valverde)

Les concerts en forêt (Carlos Valverde)

Le trail de Bugarach (Thierry Farré et Bernard Cros)

Nouvellement arrivés au village (TR)

Modélisme ferroviaire (G. Wrelle)

Restauration (C.GUYADER)

2 à 4

Une fresque sur le mur de l'école

Demandez le programme

### BUGARACH PRATIQUE 11 à 16

Le budget communal 2024 (Mairie)

Brèves (Mairie)

Prévention des incendies (Mairie)

Les ORE (Obligations Réelles environnementales) (Mairie)

Le châtaignier (TR)

Ont participé à la réalisation du N° 07 : J.M BUGE, JC COURTOT, Hélène et Thierry RUTKOWSKI.

Merci à Agathe pour la transmission d'informations relatives à la vie communale.  
Crédits photo La Bugazette

**A** l'heure d'une crise écologique sans précédent à l'échelle de l'humanité, en cette « année de la forêt » il nous a paru légitime de faire un peu mieux connaître notre patrimoine forestier communal. Certains.es avanceront qu'ils ou elles se plaisent à s'y promener, s'y ressourcer (on parle d'ailleurs de sylvothérapie), d'autres à la découvrir à l'occasion d'une coupe d'affouage ou d'une cueillette de champignons, d'autres encore pour y traquer sangliers et chevreuils en période de chasse... mais la découvrir sous l'aspect de sa gestion, et encore plus en ce qui concerne sa large diversité ou sa fragilité, c'est une autre histoire. Mieux préciser tout ça permettra, nous espérons d'y voir un peu plus clair.

### Le régime forestier :

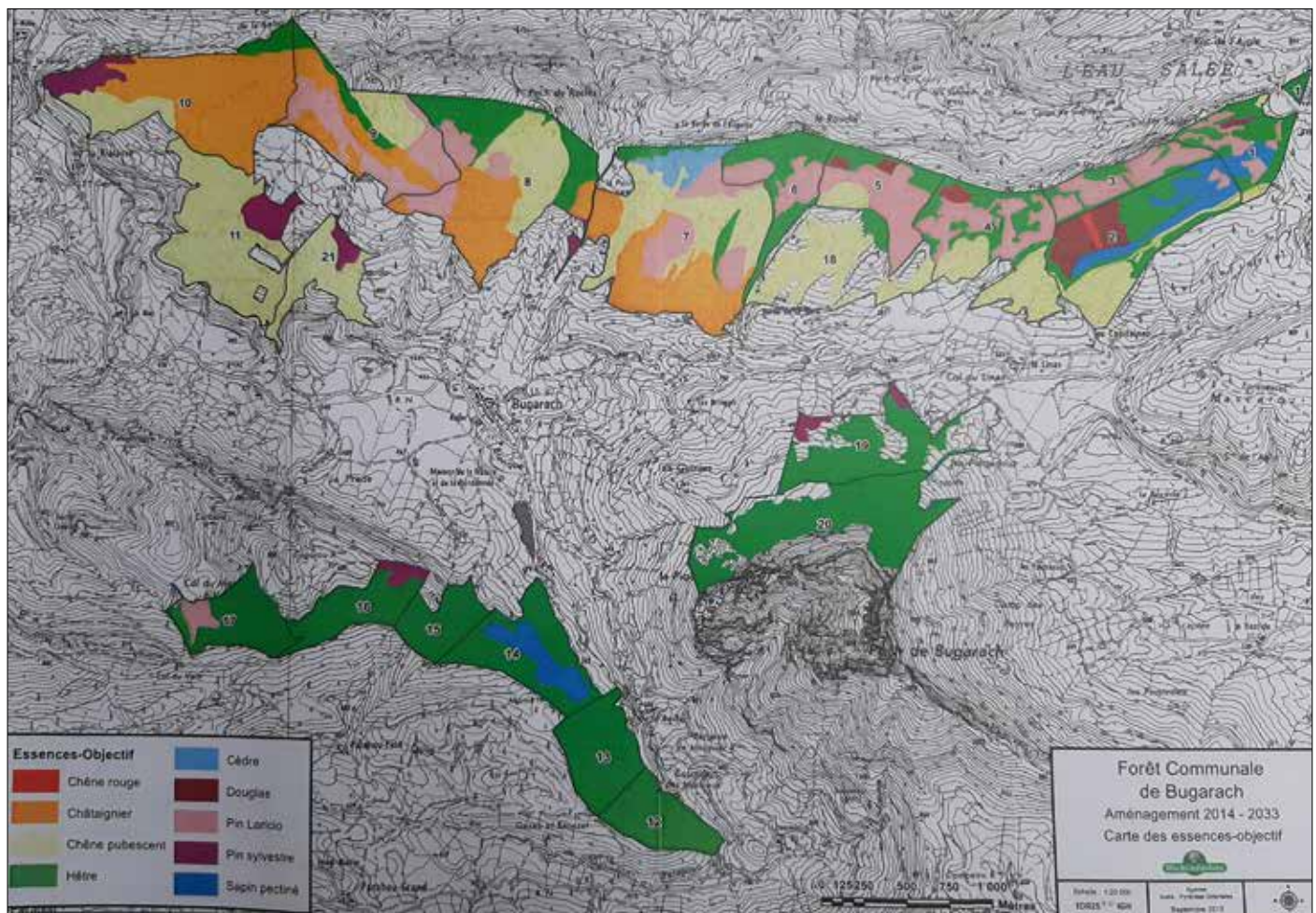
Outre quelques massifs dispersés ne bénéficiant pas du régime forestier, notre forêt communale s'impose à hauteur d'une surface d'environ 950 ha. En application du Code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'Etat. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'Office National des Forêts, chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels tout en préservant l'intérêt du propriétaire.

Le plan de gestion durable, sur lequel est appliqué par l'ONF le régime forestier, s'appelle l'aménagement forestier. Le document actuellement en vigueur court sur la période 2014-2033. Si une partie de la surface aménagée peut être considérée comme « improductive » en raison de substrats rocheux affleurants, d'enclavements ou de pentes rendant parfois l'exploitation des bois rédhibitoire ou encore la préservation des paysages et des espèces, il n'en reste pas moins que notre forêt

recèle de réelles valeurs écologiques et productives. L'aménagement décrit l'existant et planifie pour une durée déterminée les actions favorables à une gestion durable de la forêt.

Les produits financiers issus des ventes de bois contribuent depuis plusieurs années de façon non négligeable au budget communal. Les réinvestissements en travaux (dégagements, plantations, entretien des chemins forestiers...) permettent néanmoins de dégager une marge financière appréciable. Toutefois nous ne devons pas oublier que nous récoltons ces dernières décennies le produit des reboisements réalisés depuis plus de 60 ans et de l'effort des forestiers bien plus avant. Un temps viendra où la commune devra accepter le principe de réinvestir. Les choix d'orientations sylvicoles ne seront pas simples en raison des changements climatiques en cours, lesquels bouleversent le bon ordonnancement des solutions faciles d'entretien et de gestion de nos forêts.

Constituée de trois massifs principaux (massif des cimes au nord, de Ferran au sud et du pech à l'est) entre 420 et 1030 m d'altitude, sur des sols calcaires, gréseux ou siliceux plus ou



moins riches, la forêt présente de ce fait des peuplements et des potentialités assez diverses. Les boisements qui la composent sont, soit des futaies résineuses issues d'introductions principalement dans les années 50 (épicéa, douglas, cèdre, pin laricio et pin noir) soit des taillis ou futaies plutôt très jeunes de feuillus mélangés (chêne vert ou pubescent, hêtre) avec quelques chênes rouges d'Amérique et merisiers introduits, sans négliger des surfaces plantées en châtaigneraies. Il faut relever que certains reboisements résineux opérés par le passé se sont intégrés de façon admirable aux bouquets feuillus qui ont été conservés avec soin à l'époque. Il en résulte de magnifiques futaies mélangées de belle venue (parcelles 4/5/6/7).

Mais il faut considérer que nos forêts sont très jeunes et s'inscrivent largement dans des paysages autrefois consacrés à l'élevage et la culture.

### Les zones de protection :

Les parcelles 19 et 20 au nord du pic sont classées en ZPS « Zone de Protection Spéciale » leur conférant le statut « **Natura 2000** » qui vise la conservation d'espèces de l'avifaune d'intérêt européen listées en annexe I de la Directive Oiseaux (C.E, 1979).

Sont classées au titre des « Espaces Naturels Sensibles » les parcelles 11/2 1 et 19/20. La forêt voit sa totalité intégrée dans la ZNIEFF de type 2 « Corbières Occidentales » (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique). La liste des espèces de la faune et de la flore déterminante pour cette large ZNIEFF est impressionnante. Le pic et ses abords sont inclus dans une ZNIEFF de type 1, tout particulièrement en raison, outre quelques enjeux faunistiques (oiseaux, écrevisses, amphibiens...) de la présence d'une très originale diversité floristique. Le massif du pic s'intègre dans le site classé « Le pech de Bugarach et la crête nord du synclinal du Fenouillèdes ». Il s'agit là d'une protection réglementaire qui permet de transmettre aux générations futures un lieu particulier ayant conservé les caractéristiques qui ont motivé son classement, selon les cinq critères énoncés par cette loi : pittoresque, historique, scientifique, artistique et/ou légendaire.



Certains éleveurs ont contracté des concessions de pâturage en forêt communale. La dent du bétail est un outil à considérer en vue de débroussailler une partie du sous-étage forestier, à l'heure des menaces accrues de feux de forêt dans les périodes sèches.

### Qu'est-ce qu'une forêt ?

Le dictionnaire nous parle « d'une grande étendue de terrain couverte d'arbres ». Un bois ne serait donc rien d'autre « qu'une étendue un peu plus restreinte couverte d'arbres ». Ces définitions s'attachent au paysage mais sont bien trop restrictives. Certes pour qu'il y ait forêt il nous faut au moins des arbres. Mais pas que...

Il serait vain en cette humble évocation de la forêt d'examiner la complexité extraordinaire de la diversité des organismes qui fourmillent en ce milieu. Il n'est nul autre lieu plus propice à apprécier le silence. Lequel silence n'est rien d'autre que de délicates conversations entre le vent, les oiseaux, les insectes, les micromammifères, les reptiles, les amphibiens et même toute cette faune minuscule du sol, tous ces artisans des humus qui produisent dans l'air cette douce odeur de champi-



gnons. L'arbre se situe entre le visible et l'invisible. Prendre conscience du fourmillement des microbes dans le sol et dans les systèmes racinaires de toutes les plantes c'est avant tout concevoir que la vie en forêt (mais aussi bien ailleurs, jusque dans nos propres intestins...) ne serait rien sans ces auxiliaires indispensables à la vie. Quand vous pensez biodiversité, pensez aussi, et peut-être même avant d'évoquer le chêne, le hêtre, la jonquille, le sanglier, la mésange, la fourmi, le ver de terre... à ce fourmillement de minuscules champignons, bactéries, nématodes, tous premiers représentants de la vie au sein des écosystèmes. En forêt ce sont tous ces microorganismes qui par milliards tissent loin de notre vue un réseau, certains diront « intelligent » entre la communauté des arbres, des autres plantes et de la faune.

Sachant cela vous admettez que le sol forestier (de même que tous les sols) est une matrice précieuse qu'il convient de protéger. Vous aurez remarqué, sûrement dans votre jardin, qu'un sol à nu cherche très vite à se couvrir. Il en est de même en forêt. Qu'un arbre soit bousculé par le vent, abattu lors d'une exploitation et immédiatement le sol se couvrira « d'un manteau » protecteur alimenté par les milliers de graines en dormance n'attendant que quelques rayons de soleil pour germer. Il ne faut donc pas se tromper et avant toute introduction d'essence le gestionnaire doit s'enquérir de ce que le sol souhaite accueillir. Ça, il sait fort bien l'exprimer parce que les arbres vivent en communauté (on parle de phytosociologie). Le sol est un livre ouvert. L'œil averti du forestier sait fort bien reconnaître une hêtraie sans la présence du moindre hêtre, une sapinière sans le moindre sapin. Des plantes « bio

indicatrices » savent révéler que le hêtre (ou le chêne ou le sapin... en d'autres lieux) pourrait être une essence adaptée. C'est très simple en fait. La nature du sol, l'épaisseur du sol, l'altitude, l'orientation... expriment naturellement ce qu'écologiquement la nature sait exprimer en un lieu donné (on parle de station forestière). Le hêtre a ses compagnons. Ici ce sera l'aspérule odorante, là ce sera la dentaire peignée et encore là le houx ou l'if. Quelques erreurs, reconnaissons-le, ont été commises en introduisant mono-spécifiquement des espèces mal adaptées à la station forestière. Mais à de rares exceptions il existe des remèdes sylvicoles.

Une chose est certaine, compte tenu de l'incertitude de nos lendemains dans le contexte du changement climatique il convient aux forestiers d'aujourd'hui, en pure reconnaissance du travail de leurs prédécesseurs, d'examiner, plus que jamais, ce que les sols forestiers et les arbres ont à nous dire. Il s'agit, avec sagesse, d'avoir la compétence d'accompagner l'évolution de nos forêts vers un avenir soutenable. Outre une réflexion en cours visant la recherche d'essences plus adaptées aux sévères caprices du climat, une des solutions à examiner sera certainement en quelques lieux de nos forêts de laisser faire la nature et le temps...

T.R



## LA CHATAIGNERAIE DE BUGARACH :



Affouage 2024

En charge, en tant qu'élu et ancien technicien forestier, du suivi de la gestion de notre forêt communale, je m'interroge depuis plusieurs années sur l'âge de nos taillis de châtaigniers, et plus particulièrement sur ceux plantés jadis au nord du Reillat (canton de la Garosse). Lesquels s'étendent sur des surfaces gagnées autrefois sur un foncier cultivé ou pastoral,

attesté par de nombreuses murettes et autres cassots abandonnés. Autant de témoins de l'intense activité agraire que pratiquait nos anciens sur ces terres devenues forestières.

C'est en discutant avec notre maire que ma curiosité se trouva récemment satisfaite. Il m'apprit que madame Lucie Cros, veuve Rougeas, décédée le 13 novembre 2004 a souvent évoqué sa participation aux plantations de châtaigniers dans ce canton communal alors qu'elle était encore jeune. Je ne doute pas que d'autres témoignages puissent encore un peu mieux alimenter l'histoire de notre forêt. N'hésitez pas à les faire remonter à notre rédaction. En faisant travailler un peu notre cerveau on peut donc situer ces travaux dans l'entre-deux-guerres. C'est au cours de cette période que de nombreux boisements ont été opérés dans la région, tout particulièrement dans les proches forêts domaniales des Corbières, avec le concours de chômeurs et autres journaliers. On peut donc imaginer qu'après une première coupe à blanc de ces arbres (années 60), opérée une bonne quarantaine d'années après plantation dans les années 20, ce sont deux générations successives de taillis qui auront été exploitées, la première vers 1995, la seconde ces années-ci. La prochaine, si le changement climatique ne vient pas bousculer ce bel ordonnancement peut s'imaginer autour des années 2050. Ce qui nous amène à ne pas négliger cet aspect de la vie de nos châtaigneraies, vouées aussi, au-delà des paysages et de la biodiversité, à servir nos foyers, autrefois en bonne farine alimentaire, en bois de charpente, en bois de chauffage et autres piquets et échelas... C'est vraisemblablement la production de ces derniers, énormément demandés par le renouveau de la viticulture de l'après-phylloxéra en Roussillon qui aura justifié ces plantations. Ainsi s'écrivent les romans de nos belles forêts en un pacte signé entre la nature et les exigences de l'économie...

T.R

Le premier juin par une belle journée, s'est déroulé selon la coutume la version 2024 de la traditionnelle journée citoyenne. Ce sont plus de soixante-dix participants et participantes qui ont relevé les manches le temps d'une journée pour entretenir, améliorer, embellir notre village. Bon nombre d'ateliers ont

été préparés tout particulièrement à l'initiative de Greg et Bernard. Au menu du jour : peinture de la voirie, peinture de la roulotte, débroussaillages, ouverture de sentier de randonnée, réalisation de fresques, pose de tables de pique-nique, aménagements sous la halle, grand ménage à l'église,

pose de balises de sécurité, et j'en oublie... Un immense merci à l'équipe de cuisine qui a su nous concocter un magnifique repas. Que tout le monde soit remercié et rendez-vous au printemps prochain, toujours avec la bonne humeur.



## Les « Dexter » de Romy et Sander

Les « DEXTER », de petites vaches au regard « craquant »

Si personne (ou presque) ne peut ignorer qui sont Romy et Sander Van ERK, lesquels ont tenu le gîte et la table d'hôte du Presbytère pendant de nombreuses années, certains n'ont peut-être pas encore croisé leur petit troupeau de vaches de race Dexter.

L'idée courait depuis longtemps, non pas de devenir éleveur et d'en faire un métier, mais plutôt d'avoir un jour deux ou trois de ces charmantes petites bêtes autour de leur propriété. Fabriquer un peu de fromage pour leur consommation personnelle avec des animaux sympas, tel était au départ le projet. Le choix s'est porté, après quelques recherches, sur une race de vaches d'origine irlandaise assez proches de l'antique Auroch, ancêtre de toutes les vaches. Sa faculté d'apprécier s'alimenter tant en prairie qu'en forêt a pesé lourd dans cette sélection. L'expérience agricole récente de Sander à la ferme de Coumesourde a donné l'élan décisif pour franchir le pas de la professionnalisation. Le troupeau actuel compte 13 bêtes (4 mâles, 2 veaux et 7 vaches). Il s'agrandira en fin d'année de 4 femelles pleines. Le foncier disponible, entre prairies et forêts peut être évalué à environ 75 hectares. Comme ce troupeau affectionne particulièrement les espaces forestiers, il est convenu entre la commune et l'ONF de mettre dans l'avenir à disposition des éleveurs des secteurs adaptés de la forêt communale.

*Entretien avec Sander, mai 2024 TR*



## Le carnaval de Bugarach

Après son réveil en 2023, le carnaval a eu lieu cette année le samedi 23 mars. C'est un cortège musical impressionnant, comptant plus de 30 musiciens progressant au son des tambours et des flûtes, qui aura animé les rues du village.

Le public encore plus nombreux que l'année précédente, a répondu présent pour participer à la procession en chantant et dansant dès le départ de la rue du Faubourg, passant par la grande rue, la rue du fond du village et puis la halle. C'est enfin sur le Ferrachal que M. Carnaval a été jugé et brûlé, emportant dans les cieux les «forces nuisibles» que chacun et chacune a bien voulu rédiger sur un petit bout de papier glissé dans une boîte.

Comme le veut la tradition bugarachoise, le carnaval a déambulé en s'arrêtant devant les maisons afin de récolter quelques boissons et bons petits plats qui ont été ajoutés à ceux déposés par le public afin de contribuer au traditionnel goûter partagé.

Des chansons traditionnelles occitanes comme « Adiu paure carnaval » et la « chanson de l'ermite » se sont mélangées avec les rythmes traditionnels du Brésil, comme le « Coco la ciranda » et le « Xote » pour créer une ambiance sonore unique et festive qui résonne encore dans les murs du village.

Comme l'année dernière le déguisement était plus que recommandé et le thème « lâchez les bêtes » a fait que Bugarach a été habité par l'imaginaire animalier de ceux qui ont joué le jeu.

Des chèvres, des lions, des loups, des oiseaux et toutes sortes d'autres bestioles ont fêté ensemble l'arrivée du printemps.

Ce fut l'occasion de décompresser et se laisser emporter par la magie du carnaval.

La reprise de l'événement en 2023 a été imaginée par le couple brésilien Carlos et Renata, sur la base de la lecture de l'article paru dans le numéro 02 de la Bugazette sur la tradition de l'ermite qui décrivait comment Bugarach fêtait autrefois le carnaval. Ensuite il a fallu motiver les villageois à reprendre cette pratique qui dormait depuis plus de 40 ans. La réalisation de cette belle fête a bénéficié de la collaboration des voisins et amis du Faubourg, du FJEP, d'Arte Cultures et de la mairie.

Vive le carnaval et les traditions populaires !

Vive notre village !

Carlos Valverde



## Concert en forêt

Créée en février 2023 à Bugarach, La nouvelle saison des concerts en forêt est ouverte !

Le projet vise à proposer des spectacles musicaux en milieu naturel, faisant vivre au public une expérience unique et insolite.

Après le succès de l'édition 2023, qui a réuni en moyenne cent personnes par événement, la programmation de cette année mettra en vedette des artistes brésiliens en tournée en Europe et des artistes occitans de renom.



A la fin des spectacles et de retour au village une buvette et une restauration en grande tablée dans la rue du Faubourg seront proposées. Les réservations sont recommandées.

Concerts : 06 34 41 20 99

Carlos VALVERDE

*Concerts dans la forêt #2*

**Bugarach**  
Depart: 18h  
rue du Faubourg

15 juin  
**Nadia Campos  
et Guilherme Melo**  
(BR)

27 juillet  
**Choro Xadrez**  
(BR)

24 août  
**La Talvera**  
(Oc)

07 septembre  
**La Mal Coiffée**  
(Oc)

Entrée concert: 12 € - gratuit -16 ans  
places limitées - résa. recommandée →  
Tel - 06.34.41.20.99  
Buvette et restauration après le concert

Réalisation: Collaboration:

## FJEP, une équipe renouvelée en partie

Ce début d'année 2024 a été marqué par le changement de présidence du FJEP. En effet, après 10 ans d'implication active au sein de l'association, Jean-Philippe et Philippe ont décidé de passer la main. Notre fidèle trésorière, Hélène, a quant à elle repris le flambeau et ce sont Maya et Michel qui ont ainsi pris les postes en co-présidence et ont commencé l'année sur les chapeaux de roue puisque 3 séances de cinéma ainsi que la soirée moules-frites ont été organisées.

Sans oublier la première édition de la chasse aux œufs du lundi de Pâques qui a réuni une vingtaine d'enfants du village mais aussi leurs parents qui se sont pris au jeu.

D'autres manifestations à venir sont déjà programmées telles qu'une journée jeux de société le 8 juin la fête de l'automne le 19 octobre qui accueillera le groupe musical BALDANGO. Le traditionnel marché nocturne aura lieu cette année tous les vendredis à compter du 28 juin jusqu'au 27 septembre. Nous n'oublions pas les sorties jeunes actuellement en cours de réflexion pour début juillet et d'autres initiatives mais ... laissons un peu de suspense aux bugarachois !

Vous le voyez, il nous tient à cœur de poursuivre la philosophie de nos prédécesseurs de moments de par-

tage et de convivialité, tous âges confondus, qui font vivre notre beau village de Bugarach !

Il est toujours temps de rejoindre notre équipe de bénévoles alors, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à en parler, vous êtes les bienvenus, même ponctuellement !

Maya LE PAGE SILVA

Hélène RUTKOWSKI

Michel LECLERCQ



De gauche à droite Monique, Claudine, Jean Philippe, Maya, Michel, Hélène et Carlos.

Et les absents : Philippe, Nathalie, Patricia, Penny, Selwyn et Maryline.

# Le trail du pech de Bugarach

## Place aux jeunes ! la relève est là !

Pour la 4<sup>e</sup> édition du trail du Pech de Bugarach, les Amis du Pic ont proposé une belle place aux jeunes. Sous la houlette d'Olivia et son équipe (Iris, Lucie, Ilan, Franky, Léon, Jean, Olivier, David) encadrés par la vieille garde, nos jeunes ont, au-delà de leur désir de participer à l'épreuve, pris les choses en main quant à son organisation, (changement de partenaire pour les inscriptions, flyers, logiciel de suivi...).

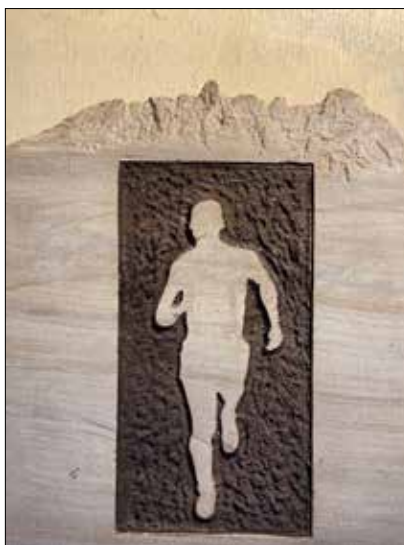
Cette 4<sup>e</sup> édition est particulière ; en début d'année les Amis du Pic ont perdu un ami, un parent, un adhérent, un bénévole, un grand sportif, Max Naudy.



Ce challenge sera récompensé par un trophée, le Trophée Max Naudy, créé et sculpté par notre artiste local JC Courtot (ci-contre), attribué au 1<sup>er</sup> Bugarachois (ou affilié) et remis en jeu chaque année. Cette année il a donc été remis à Jean-Pierre Cros, talonné par quelques jeunes coureurs prometteurs.

Cette nouvelle édition 2024 a été une réussite comme les années précédentes. Et merci aux jeunes pour leur participation et leur investissement.

Thierry FARRE, Président des Amis de Pic



Les futurs champions

## Nouvellement arrivés au village

Depuis la mi-avril Claire GRAULLE et son fils Arthus ont rejoint le Presbytère. En tant que gérante Claire prend la suite de Sandra et Éric, eux-mêmes successeurs de Romy et Sander. Cette installation est aussi pour elle un retour à des attaches familiales ancestrales en terre des Corbières. Venant de la région parisienne, exerçant une activité commerciale internationale incompatible avec le métier de maman, Claire intuitivement a envisagé sa reconversion non loin de ses origines familiales se situant à Lanet et Arques. Le projet de reprendre la gestion du Presbytère, mais aussi la présence d'une école ont pesé dans le choix de s'installer dans notre village.

Outre le quotidien du Presbytère qu'il convient de faire vivre dans les règles de l'art d'un accueil qualitatif et en s'entourant de collaboratrices du village, c'est vers une clientèle familiale ou encore sportive qu'elle souhaite plus particulièrement tracer son chemin. Artistes de toutes sortes pourront également trouver ici un lieu d'accueil et d'expression. Les senteurs de son enfance tellement prégnantes en notre région attendent encore ses sens au point de lui suggérer d'autres projets. Affaire à suivre...

Nous souhaitons la bienvenue à Claire et Arthus, son petit garçon.



Claire dans son jardin de curé

## Restauration

Bonne nouvelle!

Nathalie et Cyril se lancent dans l'aventure de la restauration. C'est dans LA GRANGE, 19 grande rue à Bugarach (à côté de l'Oustal) que vous pourrez venir déguster leurs préparations au cours de repas qui seront dès lors proposés le samedi, le dimanche et le lundi de 12 h à 13h 30.

Téléphone : 06 75 53 70 15

## Modélisme ferroviaire

Le modélisme et moi.

Dans le village je suis connu parce que je suis électricien et que pendant plusieurs saisons j'ai fait partie des joyeux tenanciers de la buvette du marché organisé par le FJEP. Quelques-uns le savent je suis aussi un passionné de modélisme ferroviaire.

Cela remonte à mon enfance, et depuis je n'ai jamais cessé de m'intéresser au train modèle et aussi au train réel. Avant de créer une maquette on fait des recherches historiques et géographiques. Une ligne et une gare ont une raison d'être, elles répondent à un besoin de la population, des entreprises et des expéditions de denrées ou de matériel produit localement. Cela nous amène dans des lieux pittoresques où des ouvrages d'art ont été construits pour franchir des obstacles. Les viaducs sont les plus caractéristiques mais il y a aussi les tunnels. Pas loin de chez nous la découverte du train jaune de Cerdagne, du train rouge du Fenouillèdes, du vélo rail sont autant de but de balades et de randonnées.

Le modélisme ferroviaire est une passion qui mène à bien des activités diverses. On devient photographe, métreur, architecte, paysagiste, électricien.

En ce moment je participe à un défi organisé par une revue de modélisme ayant pour thème les J.O 2024.

Sur une petite surface de 30 x 15cms on doit évoquer au moins deux sports olympiques dans un environnement ferroviaire et intégrer un bâtiment et de la végétation. Chantal m'aide beaucoup parce qu'au niveau du dessin et de la peinture artistique elle est plus douée que moi.

Bon, moi ma passion c'est le modélisme ferroviaire. Je ne suis pas le seul, mon voisin Romulus aussi. Et nous avons un projet commun. Mais dans le village j'ai appris qu'il y avait un passionné d'aéromodélisme et un autre de bateaux. Il manque un amateur de voitures (miniatures !). Mon souhait serait de pouvoir faire une exposition de modélisme dans le village. Mais ça c'est une autre histoire !

Gilles WRELLE



Gilles en plein travail

## Une fresque sur le mur de l'école

C'est à la commande de la municipalité que madame Géraldine GILLMORE, artiste peintre et illustratrice chilienne vivant à San Antonio au Chili, a répondu en réalisant un travail original célébrant la jeunesse sur le pignon de notre école. Notre ami John ARGLES, généreux initiateur de la roseraie ne pouvait pas échapper à la tentation de l'artiste d'évoquer sa présence au cœur de ses magnifiques rosiers. Géraldine, dont la vie professionnelle s'inscrit pleinement dans l'éducation, a eu à cœur de proposer un projet correspondant au bel esprit de notre village. Esprit attaché à magnifier la nature et surtout à l'idée essentielle de faire retentir longtemps les cris des enfants de l'école à l'heure des récréations. Depuis 2013, Géraldine revient régulièrement à Bugarach, village qui a su conquérir sa sensibilité mais aussi pour retrouver ses nombreux amis.es. Bon nombre d'entre-eux et d'entre-elles ont participé à la réalisation de ce travail. Géraldine tient à remercier les enfants et tous les habitants du village qui ont su la soutenir par de riches et aimables commentaires.



Géraldine au travail

## Demandez le programme, festivités et activités à venir :

Ce tableau n'est pas exhaustif. Ne pas hésiter à consulter régulièrement le site de la commune.

Mois	Date	Evènements	Organisation
JUIN	28 juin	Premier marché de la saison	FJEP (tous les vendredis)
JUILLET	6 juillet	Fête du jeu	Lud'Aude
	7 juillet	Fête du jeu	Lud'Aude
	13 juillet	Sortie jeunes	FJEP
	27 juillet	Concert en forêt	Arte-Cultures-trad. pop
AOUT	Du 1er au 18	Exposition au château	M.Estanco-H.Rutkowski
	14 août	Fête de Bugarach	Les amis du pic
	15 août	Fête de Bugarach	Les amis du pic
	16 août	Fête de Bugarach	Les amis du pic
	17 août	Fête de Bugarach	Les amis du pic
SEPTEMBRE	7 septembre	Observation des étoiles	Bibliothèque-Jamie Delrieu
	7 septembre	Concert en forêt	Arte-Cultures-trad. pop
	27 septembre	Dernier marché de la saison	FJEP
OCTOBRE	13 octobre	Rencontres naturalistes de l'Aude	LPO -Fédé Aude claire
	19 octobre	Fête de la châtaigne	FJEP
NOVEMBRE	30 novembre	Bugenjeux	FJEP

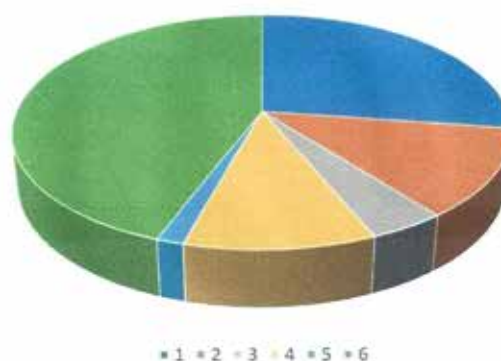
# Bugarach pratique

## LE BUDGET COMMUNAL 2024

Cette année le budget communal approuvé par le Conseil municipal fait ressortir les tendances suivantes :

chapitre 11	charges à caractère général	189 410 €
chapitre 12	charges de personnel et frais assimilés	83 520 €
chapitre 14		29 000 €
chapitre 65	autres charges générales	71 800 €
chapitre 66	charges financières	10 500 €
chapitre 23	virement à la section investissement	305 290 €

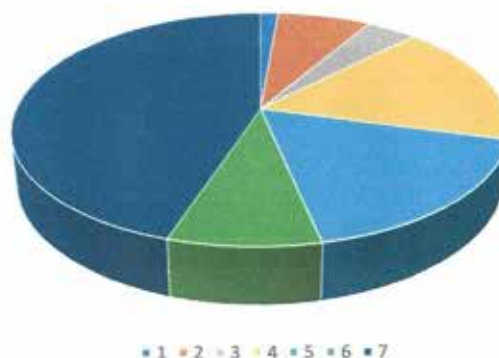
dépenses de fonctionnement



Rien de bien particulier en ce qui concerne les frais de fonctionnement qui se situent à peu de chose près au niveau de l'exercice précédent.

chapitre 13	reversement budget eau	10 000 €
chapitre 70	produits services, domaine, ventes diverses	52 000 €
chapitre 73	impôts et taxes	28 000 €
chapitre 731	taxe locale	120 724 €
chapitre 74	dotations et participations	124 136 €
chapitre 75	autres produits de gestion courante	60 400 €
chapitre 002	résultat fonctionnement 2023	322 260 €

recettes de fonctionnement

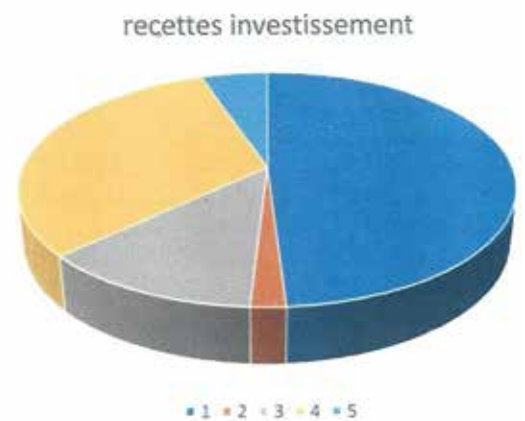
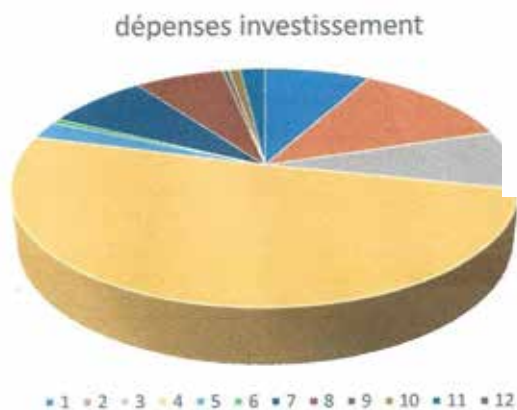


Le point marquant dans les investissements correspond au très gros chantier de la réfection de l'artère principale du cœur du village. L'estimation s'élève à un peu plus de 350 000 euros. Le bouclage du dossier (demande d'aides...) est en cours. La volonté du Conseil est de pouvoir commencer les travaux le plus rapidement possible. Ceci reposant sur l'acceptation de la complétude du dossier attendue en octobre 2024. Ce qui permettrait l'engagement des travaux après appel à la concurrence. Si tout se déroule au mieux il est possible d'espérer la réalisation, ou tout au moins les débuts de ce chantier en 2025.

Les investissements sur le chapitre « eau » (et eaux usées) correspondent principalement à la mise à niveau indispensable du schéma directeur en vue d'espérer conserver la maîtrise de la gestion de nos réseaux communaux. Il s'agit là du souhait unanime du Conseil municipal. Pour ce faire la commune s'est tournée vers le bureau d'études OPAL. Secondairement des investissements s'inscrivent dans la modernisation des installations d'eau chaude à la Maison de la Nature et de la Randonnée.

Remboursement emprunts	50 000 €
Panneaux photovoltaïques	77 000 €
Projet maison partagée	50 000 €
Cœur de village	317 075,81 €
Achat matériel	15 000 €
Achat terrain	4 000 €
Inondation voirie	48 000,00 €
Travaux bâtiments	41 800 €
Biodiversité	3 000 €
Création site internet	5 500 €
Halle	12 000 €

Virement de la section de fonctionnement	305 290,02 €
Subventions halle	12 000 €
Panneaux photovoltaïques emprunts + subventions	77 086 €
Cœur de village subventions + emprunt	197 000 €
Inondation voirie	32 000 €



## BREVES :

- Projet de construction de cinq logements au Ferrachal : le dossier est bien lancé avec le bailleur social « Aude-Habitats ». L'ouverture des travaux est souhaitée pour 2025. Une prochaine réunion de travail est programmée pendant l'été.
- Un retour de décision est attendu dans l'année pour faire suite à la proposition de la commune d'accueillir la Maison du Parc Naturel Régional.

- Le Conseil municipal a passé commande à François LAHAYE pour la réalisation du nouveau site internet de la commune. Le travail est en cours de finalisation.
- La commune vient de faire l'acquisition d'une zone foncière dans le secteur des Bringots visant la sécurisation d'une source. Priorité absolue au regard des sécheresses récurrentes.

## PREVENTION DES INCENDIES :

Les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage)

Les objectifs de la réglementation du code forestier qui encadre les OLD s'apprécient en termes d'efficacité de la mesure DFCI, (Défense des Forêts Contre les Incendies) considérée comme la plus pertinente quand il s'agit de limiter l'intensité et la propagation des incendies de forêt et une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Dans notre village un certain nombre de propriétés situées en bordure des massifs forestiers se trouvent de fait en zone d'application réglementaire des OLD.

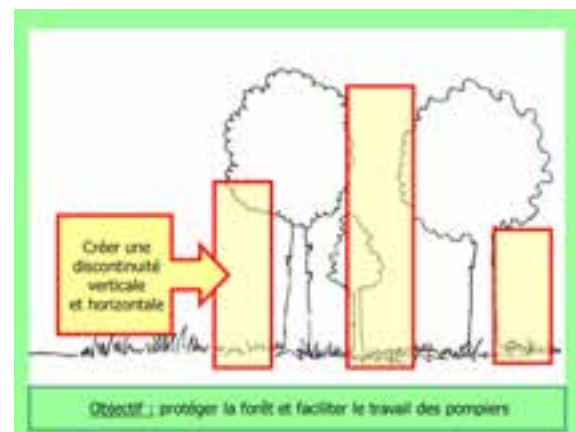
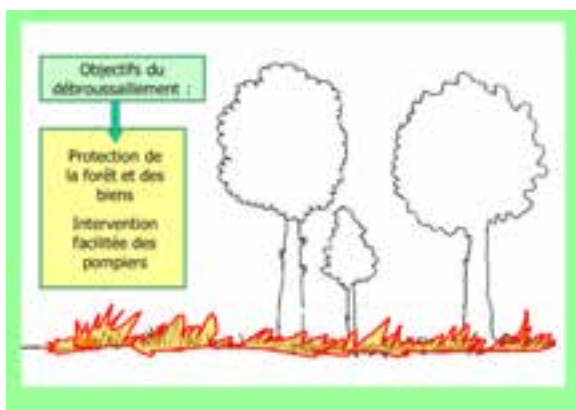
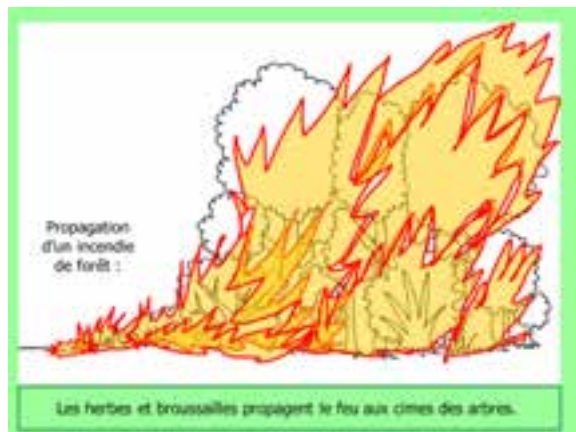
Pour bien comprendre :

Le débroussaillage réglementaire est une opération spécifique de la prévention des incendies de forêt. La loi de juillet 2023 abroge et modifie l'ordonnance n° 2012-92 du 26 janvier 2012. Un arrêté préfectoral devra se mettre en conformité avec l'arrêté ministériel avant le 31 mars 2025. Dans l'attente c'est l'A.P.N° n°2014143-0006 du 8 juin 2013 qui reste en vigueur dans l'Aude. Sont réputés particulièrement exposés au risque d'incendie les bois et forêts situés dans les départements définis par arrêté conjoint des ministres chargés de la forêt, de l'environnement et de la sécurité civile. L'Aude figure dans la liste des départements concernés. Un terrain de type forêt doit avoir une surface

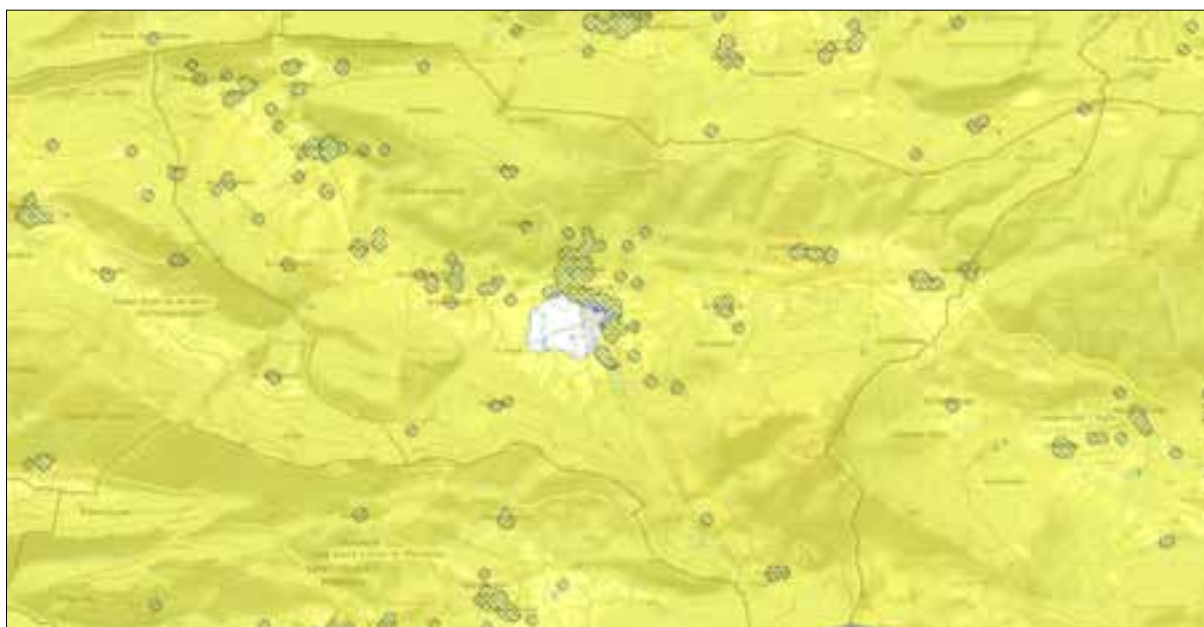
supérieure ou égale à 0,5 Ha et/ou une largeur supérieure ou égale à 20 m. Sont également concernés la proximité de landes, de maquis et de garrigues.



Habitations menacées



Zonage des Obligations Légales de Débroussailllements sur le territoire de Bugarach (DDTM 11-2023)



A la lecture de cette carte le constat est clair : de nombreuses propriétés situées en bordure Est et Nord du village de Bugarach, ainsi que de nombreux écarts sont concernés par les OLD.

Qui est concerné ? :

Les propriétaires de constructions, chantiers et installations de toute nature, y compris les propriétaires de terrains aménagés pour l'installation de caravane

(ou assimilé) constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs (zones anthropisées). L'obligation de débroussaillage s'exerce sur une largeur de 50 mètres, laquelle peut être portée à 100 mètres dans certains cas. Sont également concernés les propriétaires des voies ouvertes à la circulation publique pour un maximum de 20 mètres de part et d'autre de la voie concernée. Ce point concerne tout particulièrement la commune.

### Les modalités minimales de l'arrêté :

Sur une largeur de 50 mètres autour de la propriété (cela s'entend sur la propriété et l'emprise éventuelle sur les propriétés voisines) :

- Coupe ou broyage de la végétation herbacée et ligneuse basse
- Coupe ou broyage des arbustes sous couvert d'arbres
- Coupe d'arbres et mise à distance des houppiers
- Elagage des arbres et arbustes près du sol
- Création au gabarit des voies pour l'accès aux engins DFCI
- Elimination des rémanents et des produits végétaux



### Le MAIRE :

Il est du rôle du maire de rappeler le contexte réglementaire à la population. Il s'agit d'une priorité absolue de sécurité civile. Le temps est venu de se pencher sérieusement sur la mise en sécurité

de la population villageoise en pur respect de la législation. Nombreuses sont les images choquantes d'incendies mettant en danger familles et biens.

**Très important :** L'article L131-14 du code forestier précise : « la commune a la faculté d'effectuer ou de faire effectuer les OLD avec l'accord écrit ou tacite des propriétaires. Dans ce cas elle se fait rembourser les frais de travaux et les frais annexes associés à la prise en charge des OLD par les propriétaires concernés »

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie en vue de vous documenter plus largement sur vos Obligations Légales de Débroussaillage.



### LES ORE (Obligations Réelles Environnementales)

Qu'es aquo ?

Les ORE s'inscrivent pleinement dans le contexte de la stratégie nationale biodiversité. Cette stratégie biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.



**Alerte rouge** sur la raréfaction des populations d'espèces :

- 68 % des populations de vertébrés (mammifères, poissons, oiseaux, reptiles et amphibiens) ont disparu entre 1970 et 2016, soit en moins de 50 ans.
- 40 % des insectes sont en déclin au niveau mondial. Depuis 30 ans, la masse des insectes diminue sur terre de 2,5 % chaque année, alors qu'au moins 75 % des cultures alimentaires en Europe dépendent des insectes pollinisateurs.
- 41 % des amphibiens et 27 % des crustacés risquent de disparaître à brève échéance de la surface de la Terre ou du fond des océans.
- 75 % des milieux terrestres sont altérés de façon significative et plus de 85 % des zones humides ont été détruites.
- 66 % des milieux marins sont détériorés.
- 30 % de la superficie des herbiers marins qui offrent nourriture et nurserie à la faune marine ont été détruits au cours du 20<sup>ème</sup> siècle.
- 33 % des récifs coralliens et plus d'1/3 des mammifères marins sont menacés.
- 15 milliards d'arbres sont abattus chaque année dans le monde.
- 46 % de la couverture forestière a disparu depuis la préhistoire.

Sources : Rapport Planète vivante du WWF, Biological Conservation, IPBES)

Gérer nos espaces en intégrant la conservation de la biodiversité

Le dispositif ORE permet aux propriétaires de biens immobiliers qui le souhaitent de mettre en place une protection environnementale sur leurs biens.

Cette protection est volontaire. Elle passe par un contrat librement établi entre

- le propriétaire du bien immobilier
- et son cocontractant, qui peut être une collectivité publique (état, communes, départements, régions ...), un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Les engagements réciproques des parties au contrat ORE visent à conserver, gérer et restaurer des éléments de la biodiversité ou des fonctions écologiques. Ces ORE peuvent consister en des obligations de «ne pas faire» (ex : conserver une bande enherbée existante sur un terrain cultivé) comme de «faire» certaines actions sur le bien immobilier (ex : restaurer une zone humide, planter une haie, creuser une mare...).

Les Obligations Réelles Environnementales ainsi prévues par contrat sont attachées au bien immobilier. Elles se transmettent donc aux propriétaires ultérieurs de ce bien, qui doit les appliquer pendant toute la du-

rée prévue au contrat ORE. Il s'agit là d'un gage de durabilité.

Tous concernés à Bugarach :

Une réunion, à la demande de la commune, avec le Parc Naturel Régional s'est tenue en mairie à la fin de l'année 2023. L'objectif était de faire un point sur les possibilités pour la commune, et d'éventuels propriétaires privés volontaires, pour s'engager dans une politique de désignation d'ORE.

Le PNR Corbières-Fenouillèdes se place en tant qu'organisme public cocontractant en capacité d'encadrer les contrats susceptibles d'être signés que ce soit avec la commune ou d'autres propriétaires fonciers.

Sur une surface totale de 2732 hectares, la commune est propriétaire d'environ 1600 hectares, dont 950 bénéficient du régime forestier assuré par l'ONF dans le contexte du plan d'aménagement forestier courant de 2014 à 2033.

En réponse à la volonté de la commune de désigner en ORE une partie des espaces communaux, monsieur Rémi Pescay, représentant du PNR et interlocuteur de la commune sur cette question propose de cibler certaines zones à enjeu de notre territoire. Les représentants de la commune évoquent en premier lieu les zones suivantes :

- le secteur de Cass-Rats/ la Falconnière/ Vento Tiouls



Ophrys scolopax

(enjeux principalement ornithologiques, botaniques et amphibiens).

- le secteur du Pech de Bugarach (enjeux principalement botaniques, entomologiques et ornithologiques).
  - le secteur des cascades et du Roc de la Beillé (enjeux principalement botaniques)
  - une partie des hêtraies situées en versant nord sur le secteur de Ferran en limite communale avec le territoire de St Louis-Parahou (enjeux forestiers, ornithologiques et entomologiques).
- Au sein du communal, les milieux sont majoritaire-

ment les suivants : pelouses, prairies, forêts, zones rocheuses et falaises.

Il est envisageable d'examiner les engagements par type de milieu, par exemple :

**Pour les pelouses et prairies :**

- interdiction d'utilisation de pesticides,
- interdiction de destruction de haies ou de toute autre infrastructure agro écologique (arbres à cavité, bosquets, etc.)
- maintien d'un pâturage extensif, le plus diversifié possible en termes d'animaux, et le plus économe en eau.
- maintien des milieux ouverts complémentés si nécessaire par des interventions mécaniques voire des écobuages dirigés (à réfléchir), bien évidemment hors périodes sensibles pour la faune et la flore.

**Pour les forêts soumises au régime forestier :** (projet à voir en concertation avec l'ONF).

- maintien de zones de quiétude aux alentours des zones de nidification connues des rapaces forestiers patrimoniaux (zones potentielles à la nidification du Vautour moine). Lors de la future révision du plan d'aménagement forestier, la commune demandera à l'ONF l'intégration dans ce prochain document de gestion de séries de type « forêts de protection ou encore de séries d'intérêt écologique » lesquelles pourraient s'inscrire dans les fameuses ORE. Pour les forêts communales ne bénéficiant pas du régime forestier il conviendra d'en déterminer les enjeux.

**Pour les falaises et zones rocheuses :**

- éviter toute mise en place d'activités de pleine nature organisées (escalade, terrain d'aventure, via ferrata, vol libre, etc.)
- maintien de zones de quiétude sur les secteurs du Pech de Bugarach et de la Pique Grosse, de la Falconnière et du Roc de la Beillé) vis-à-vis de toute activité humaine dérangeante (drone...etc.).

**Tous milieux confondus :**

- maîtrise des itinéraires de randonnée. Les espaces naturels ne devront pas faire l'objet de projets d'aménagements d'infrastructures.

**Service des bâtiments  
neuf & rénovation**  
Peinture intérieur/extérieur.  
Revêtement muraux.  
Enduit et joint de placo.  
Projet salle de bain  
Petite maçonnerie  
Montage (meuble, rideaux...)



**DMJ SERVICE**  
Devis gratuit & rapide  
Travaux soignés!

David&Mélissa  
11190 Bugarach  
**06 07 09 14 26**  
dmjservice11@gmail.com



**Et la chasse ? :**

- il est clairement précisé qu'une ORE ne peut en aucun cas remettre en cause ni les droits liés à l'exercice de la chasse, ni ceux relatifs aux réserves cynégétiques.

Au cours des prochains mois :

Une communication sera organisée à destination des habitants pour expliquer le projet communal mais aussi pour recueillir d'éventuelles « candidatures » d'autres propriétaires pour un contrat ORE (pour rappel, leurs parcelles ne pouvant pas être intégrées à un contrat ORE porté par la commune devront faire l'objet d'un contrat spécifique). Des projets d'ORE semblent déjà intéresser certains propriétaires fonciers.

Exemple : Une ORE signée par un agriculteur en Normandie

Extrait d'un article du site Internet «Actu environnement» :

«La famille David, agriculteurs dans le Pays d'Auge ornais, a engagé pour 50 ans sa propriété de 20 hectares dans un programme de préservation de la biodiversité : préservation des haies et des mares, non-utilisation de pesticides, absence de fauchage et de pâturage d'un coteau calcaire abritant l'Orchis grenouille, une espèce rare d'orchidée.

[...] Le cocontractant est le CEN [Conservatoire des espaces naturels] Normandie-Ouest, qui accompagne gratuitement le propriétaire.»



**A l'aide !  
mon ordinateur est trop lent !**

**Pfff !!  
Je n'arrive pas à paramétrer mon smartphone !**

**ASSISTANCE NUMÉRIQUE  
sur ordinateur, smartphone, tablette,  
box internet,...**

- Conseils à l'achat de matériel
- Installation et paramétrage de logiciels
- Formation à l'utilisation des applications
- Paramétrage de connexions
- Nettoyage de virus informatiques

Informaticien depuis plus de 30 ans,  
François Lahaye est ton consultant freelance  
dans la Haute Vallée de l'Aude  
pour t'aider à utiliser tes appareils numériques



**www.aidedigitale.fr**  
**François LAHAYE**  
11190 BUGARACH  
SIRET : 792656092 00048

**Appelle François :**  
**06 88 87 53 42**  
francois@aidedigitale.fr